



P.I.L.O.T.E.S. **Projet de coopération Leader +**

EVALUATION DU PROGRAMME 2000-2006 DU PAYS DU VAL D'ADOUR

COMITE DE PILOTAGE ELARGI
Le 6 juillet 2006

COMPTE-RENDU

Présents

Bourbon C. – GIPADT EURADOUR	Constanty V. – Conseil Général Hautes-Pyrénées
Despert O. – GIPADT EURADOUR	Dourthe R. – Conseil Général Hautes-Pyrénées
Chantre M. – GIPADT EURADOUR	Broussy S. – Conseil Général Gers
Montamat N. – GIPADT EURADOUR	Seaume M-P. – Conseil Général Gers (Action sociale)
Salabert S. – Conseil Régional Aquitaine	Escaffre N. – Com. de Com. Les Castels
Dutour F. – Conseil Général Hautes-Pyrénées	Millan O. – Com. de Com. Val d'Adour
Perini M. – Com. de Com. Terres d'Armagnac	Leser G. – Com. de Com. Monts et Vallées de l'Adour
Labarthe J-L – Com. de Com. Bas Adour Gersoises	Libilbéhéty A. – Com. de Com. Bastides et Vallons du Gers
Larroucau M. – Conseil de développement	Savineau F. – Com. de Com. de Lembeye
Cazenave R. – Conseil de développement	Smith P. – XPS Développement
Malaurie A. – ASPN	Soubabère V. – SEMADOUR
Lagarde J-P. – Conseil de développement	Dulhauste T. – SEMADOUR
Mengelle M. – CLIC, VMG, Gérontologie 65	
Dessez Eric – Energie M4	
Cournet J. – CFPPA Montardon	
Cabot C. – Conseil Régional Midi-Pyrénées	

1. Rappel du programme 2000-2006 et des objectifs de l'évaluation

Le Pays du Val d'Adour a défini, en 1999, en concertation avec les acteurs locaux, une **Charte de développement du Pays** – document cadre stratégique – définissant trois axes d'actions, chacun de ces axes étant décliné en mesures et sous-mesures :

- Axe 1 : D'abord l'emploi,
- Axe 2 : Vivre la ruralité,
- Axe 3 : Un pays solidaire.

Lors de la définition de la Charte, une **enquête postale** a également été adressée à la population afin de connaître les attentes des 21 000 foyers du Val d'Adour.

Les axes stratégiques de la Charte ont été, par la suite (2000-2003), alimentés par des **schémas** venant affiner ces mesures :

- Axe 1 : Schéma de développement économique
- Axe 2 : Charte territoriale des services
Charte architecturale et paysagère
- Axe 3 : Projet culturel de territoire

Enfin, lors du **Forum Pays**, en mai 2004, ces mesures ont été hiérarchisées afin d'optimiser les dernières années de programmation du Pays.



Pour mener à bien sa stratégie, le Pays du Val d'Adour a développé plusieurs **programmes de développement** : Contrat de Pays, programme Leader+, projets de coopération communautaires (INTERREG...), au cours de la période 2000-2006.

Au terme de cette période, de nombreux projets et actions ont pu ainsi, être entrepris et soutenus par le Pays du Val d'Adour.

Le programme 2000-2006 arrivant à terme et en vue de la **prochaine programmation 2007-2013**, le Pays a souhaité réaliser **une évaluation globale et concertée** de ces programmes de développement.

Cette évaluation a, ainsi, pour objectifs de :

- **mesurer l'efficacité** du programme 2000-2006 du Pays du Val d'Adour (adéquation entre les objectifs que le Pays s'était fixé et les résultats obtenus),
- **apprécier l'adéquation des projets** avec les concepts de **développement durable et de cohésion sociale** qui constituent aujourd'hui le cadre de réflexion stratégique des territoires,
- permettre d'**évoluer** : actualiser la charte de Pays et instaurer les bases de l'organisation locale et du partenariat institutionnel pour la prochaine programmation.

En ce sens, cette évaluation, s'appuyant largement sur la participation des acteurs locaux et des partenaires institutionnels, devra permettre de :

- ✓ Remobiliser les acteurs autour de l'évaluation,
- ✓ Eclairer les acteurs impliqués sur la démarche mise en œuvre,
- ✓ Récapituler les projets pour aboutir à une appréciation globale,
- ✓ Apprécier la valeur du changement apporté,
- ✓ Préparer la poursuite de la stratégie du Pays pour 2007-2013.

Pour mener cette évaluation, le Pays du Val d'Adour est accompagné d'un prestataire externe : *XPS Développement*, notamment chargé de l'accompagnement méthodologique et de formuler des préconisations.

2. Présentation de la méthodologie d'évaluation

La méthodologie de l'évaluation a été soumise et validée par les élus du Pays du Val d'Adour, lors du Bureau du GIPADT Euradour du 14 avril 2006.

Concernant l'objet de l'évaluation, celle-ci s'intéresse à l'ensemble des projets soutenus dans le cadre des politiques territoriales du Pays au cours de la période 2000-2006 : Contrat de Pays, programme Leader+ et projets de coopération communautaires (Interreg...).

Au-delà des dispositifs, cette évaluation s'intéresse à la pertinence du **projet de territoire** – globale – porté par le Pays du Val d'Adour au cours de cette période, à travers sa Charte de développement.

La méthodologie d'évaluation se décline en 3 phases :

- ✓ **Phase préparatoire ou phase technique** – avril à juillet 2006

Etant donné le nombre important de projets soutenus (près de 300 projets tous programmes confondus), cette première phase a pour objectif de permettre de **dégager des éléments d'analyses globaux qui pourront par la suite être débattus** lors de la concertation des acteurs locaux.



Cette phase préparatoire s'est appuyée sur **les techniciens du Pays du Val** d'Adour : les techniciens de la SEMADOUR (agence de développement local du Pays du Val d'Adour), les « Animateurs Pays » (techniciens référents Pays dans les Communautés de Communes du Val d'Adour) et l'équipe de *XPS Développement*.

Cette phase technique s'est articulée autour de **trois types de travaux** :

- **Evaluation quantitative**

Les techniciens ont réalisé un inventaire des projets soutenus au titre du Pays du Val d'Adour sur la période 2000-2006.

Cet inventaire s'est notamment attaché aux masses financières mobilisées, à l'état d'avancement et aux résultats (quantitatifs, par exemple le nombre de bénéficiaires) de ces projets.

Cet inventaire permet de dégager des éléments quantitatifs qui seront restitués dans le rapport final et qui pourront alimenter les échanges lors de la concertation des acteurs locaux.

- **Evaluation des systèmes d'organisation**

Les Animateurs Pays ont répondu à un questionnaire sur les systèmes d'organisation qui ont encadré le programme 2000-2006. Ce questionnaire abordait notamment les relations entre le Pays et les Communautés de Communes du Val d'Adour, le rôle du réseau des animateurs Pays et les procédures contractuelles.

Les résultats de ce questionnaire permettant de dégager des éléments d'analyses sur le système d'organisation locale seront restitués dans le rapport final d'évaluation et pourront alimenter les échanges lors de la concertation.

- **Evaluation qualitative**

Les techniciens ont réalisé une analyse qualitative des projets soutenus au titre du Pays en terme stratégique (réponse au projet de territoire) et de développement durable (adéquation avec les enjeux du développement durable).

Cette évaluation a ainsi permis de donner une première lecture des projets soutenus par le Pays au cours de la période 2000-2006 et d'identifier des enjeux de développement pour la prochaine période de programmation.

Les résultats de cette évaluation quantitative serviront de base pour organiser et animer la concertation des acteurs locaux, phase suivante du processus d'évaluation.

Aussi, ces derniers ont été plus largement présentés au comité de pilotage élargi (cf. point 3).

- ✓ **Phase de concertation – septembre 2006**

Cette phase de concertation a pour objectif de recueillir les perceptions des acteurs impliqués sur la programmation 2000-2006 du Pays du Val d'Adour.

Elle s'articule autour de deux démarches :

- **Des réunions de concertation**

Les réunions de concertation des acteurs locaux auront deux objets :

- ✓ Mettre en débat les premiers résultats de l'évaluation du programme 2000-2006 ;
- ✓ Définir des priorités et des préconisations pour la future programmation 2007-2013.

Des modalités de concertation ont été proposées au comité de pilotage élargi (cf. point 4).

- **Une enquête auprès de la population locale**

Faisant écho à l'enquête réalisée en 1999, lors de l'élaboration de la Charte du Pays, cette action combinera information et consultation de la population : information sur les résultats du programme 2000-2006 et consultation sur les attentes pour la programmation 2007-2013.



✓ **Phase de formalisation et de validation** – octobre 2006

Suite aux précédentes phases, un document de synthèse sera élaboré afin de restituer l'ensemble des travaux réalisés au cours de cette évaluation.

Cette synthèse des résultats de l'évaluation sera soumise aux acteurs locaux et aux partenaires institutionnels et amendée en conséquence.

Suite à la validation de ces résultats, ce document sera diffusé.

Au terme de ce processus, le Pays du Val d'Adour s'engagera dans la **définition de sa nouvelle stratégie pour la programmation 2007-2013** et dans **l'élaboration de nouveaux programmes de développement**.

3. Restitution de la méthodologie et des résultats de l'évaluation qualitative

La **méthodologie** adoptée pour l'évaluation qualitative – élaborée par *XPS Développement* en concertation avec les techniciens du Pays – s'appuie :

- ✓ d'une part, sur **l'inventaire des projets** soutenus au titre du Pays. Etant donné le nombre d'actions soutenues (près de 300 actions), les techniciens ont regroupé les actions selon leur thématique (zone artisanale, animation culturelle, gérontologie, NTIC, etc.) constituant ainsi des « **grappes d'actions** ».
- ✓ d'autre part, sur une **double grille d'évaluation** au travers de laquelle toutes les grappes d'actions sont analysées et appréciées :
 - mesure d'un **indicateur stratégique** : caractérisant l'action au regard des objectifs que s'était fixé le Pays à travers sa charte (inscription dans la stratégie, résultats satisfaisants...),
 - mesure d'un **indicateur de développement durable** : mesurant et qualifiant la contribution de l'action au développement durable du territoire, d'un point de vue économique, social, environnemental et en terme de gouvernance.

Chaque grappe a, ainsi, été passée au crible d'une série de questions (correspondant à ces indicateurs, par exemple pour l'indicateur stratégique : *La grappe d'action contribue-t-elle effectivement à répondre à un enjeu du territoire tel que défini dans le Charte ?*) associée à un système de notation (réponses aux questions correspondant à des notes, par exemple : *oui* = 1) permettant à l'issue de ce travail de dégager un indicateur stratégique et un indicateur de développement durable.

La grappe d'actions est ensuite restituée dans un **graphique de synthèse** (cf. page suivante, restitution des résultats), reflétant le positionnement de la grappe d'actions par rapport à sa conformité avec le projet de territoire (via l'indicateur stratégique) et sa contribution au développement durable (via l'indicateur de développement durable).

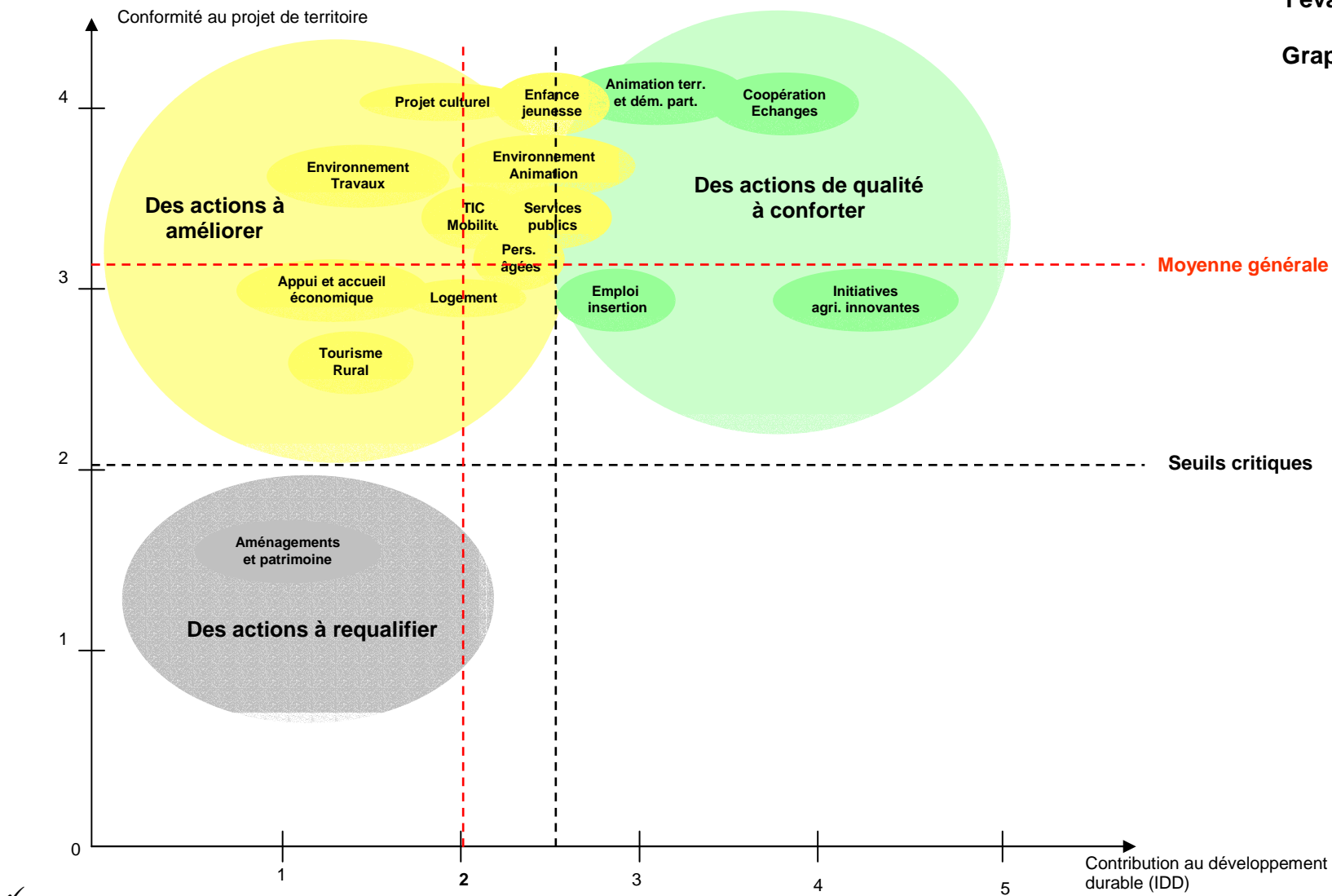
A partir de ce graphique, on peut dégager **quatre zones** :

- ✓ Les actions peu conformes au projet de territoire et contribuant peu au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être considérées comme étant à **requalifier**.
- ✓ Les actions peu conformes au projet de territoire mais contribuant fortement au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être appréhendées comme **expérimentales et à intégrer** au projet de territoire.



Restitution des résultats de l'évaluation qualitative

Graphique de synthèse





- ✓ Les actions conformes au projet de territoire mais dont la contribution au développement durable reste moindre. Ces actions peuvent être considérées comme **à améliorer** afin qu'elles contribuent davantage au développement durable (dans la mesure du possible).
- ✓ Les actions conformes au projet de territoire et contribuant au développement durable du territoire. Ces actions peuvent alors être appréciées comme **à conforter**.

Ces zones sont définies à partir de **seuils critiques** fixés pour chaque indicateur (voir graphique). Ces seuils sont dans le cas présent fixés à la moyenne arithmétique des indicateurs : 2 sur 4 pour l'indicateur stratégique et 2.5 sur 5 pour l'indicateur de développement durable.

Les principaux **résultats de l'évaluation qualitative** ont été restitués au comité de pilotage élargi à partir du graphique de synthèse (cf. page précédente) à l'intérieur duquel les grappes d'actions analysées ont été restituées. L'explication et l'analyse du positionnement de chaque grappe d'action dans le graphique ont également été présentées et explicitées.

Concernant **les actions à requalifier** (actions ne contribuant ni à la stratégie du Pays ni au développement durable), une grappe d'action est concernée, celle des actions liées aux **aménagements urbains et à la restauration des éléments patrimoniaux**.

En effet, ces actions ont été labellisées Pays par opportunisme financier pour accéder aux crédits d'Objectif 2. Elles sont restées des actions isolées sans cohérence territoriale. On peut noter, sur ce dernier point, le manque de synergie entre ces actions et la Charte Architecturale et Paysagère dont le Pays s'était doté. Au regard de ces résultats, ces actions restent-elles prioritaires pour le Pays ? Comment développer des synergies avec la Charte Paysagère ?

La majorité des grappes d'actions s'inscrivent dans les **actions à améliorer** (actions qui correspondent à la stratégie du Pays mais dont la contribution au développement durable reste à améliorer).

Les actions liées au **tourisme rural** se situent dans la partie inférieure de cette zone. Cela s'explique d'une part par la faible quantité de projets présentés au cours de la période 2000-2006 et la faible cohérence des actions menées à l'échelle du Pays. Si le Pays détient un potentiel touristique, le tourisme constitue-t-il une priorité d'actions pour le Pays ? Comment développer une approche globale, pouvant s'appuyer sur les préconisations du schéma de développement économique ?

Concernant les **actions d'appui et d'accueil économique**, si ces actions ont fait l'objet d'un investissement fort du Pays, elles se sont limitées à des actions purement sectorielles et ont manqué de cohérence et de solidarité à l'échelle du territoire. Si le développement économique représente une priorité d'actions pour le Pays, il semble nécessaire de redéfinir la politique économique du territoire, de développer une politique économique globale, collective et solidaire tel que préconisée dans le schéma de développement économique ?

Les autres grappes d'action (projet culturel, enfance-jeunesse, animation liée à l'environnement, services publics, TIC-mobilité, personnes âgées et logement) que l'on peut rassembler derrière le thème des **services** se situent dans la partie supérieure de cette zone. Le bon positionnement de ces grappes s'explique :

- d'un point de vue stratégique par le fait que les services ont effectivement constitué une priorité de développement pour le territoire sur la période 2000-2006, se traduisant notamment à travers l'élaboration d'une Charte des services et le développement d'un programme Leader+ sur ce thème (stratégie, moyens, organisation...).
- en terme de développement durable par le constat que les services répondent à des besoins sociaux du territoire tout en étant générateur d'emploi et vecteur d'attractivité. De plus, ces actions se sont appuyées sur un partenariat local fort.



Sur la période 2007-2013, si le Pays souhaite poursuivre son investissement sur les services, l'enjeu sera de mettre en place les conditions pour pérenniser et renforcer les services sur le territoire.

Enfin, quatre grappes d'actions se situent dans la zone des **actions de qualité à conforter** (actions correspondant à la stratégie du Pays et contribuant au développement durable).

Dans la partie inférieure, les **dispositifs liés à l'emploi et à l'insertion** correspondent à un enjeu fort de développement mais restent à structurer et à diffuser sur le territoire.

Le Pays a également pu soutenir, au cours de cette période, des **initiatives agricoles innovantes** (ferme d'insertion, AMAPs...) qui ressortent de cette analyse comme exemplaires, par leur contribution au développement durable et à la stratégie du Pays. Toutefois, ces actions restent marginales et à diffuser sur le territoire.

L'animation territoriale et les démarches participatives apparaissent comme des contributeurs forts à la stratégie et au développement durable du territoire. L'enjeu étant dès lors de savoir comment les pérenniser sur la prochaine programmation.

Enfin, les projets de **coopération et les échanges** ont permis sur la période 2000-2006 de traiter divers champs de l'action locale (eau, art, jeunes, agriculture...) et s'appuient sur un partenariat local fort. De même, ces actions s'inscrivant dans une logique d'expérimentation alimentent la stratégie du Pays et favorisent l'ouverture du territoire vers l'extérieur. Pour 2007-2013, le Pays pourra poursuivre cette dynamique de coopération (qui sera un des moyens privilégiés d'accéder aux fonds européens). Il devra alors définir les champs d'actions sur lesquels il souhaite s'investir.

Les **grandes conclusions** qui sont ressorties de cette évaluation qualitative :

- ✓ Une dimension sociale forte, en adéquation avec l'objectif de cohésion sociale
- ✓ La prépondérance des services comme priorité d'actions (Leader +)
- ✓ Une politique environnementale (gestion des cours d'eau) de qualité, fruit des précédentes années
- ✓ Des actions économiques sectorielles manquant de cohérence territoriale
- ✓ La coopération comme terrain d'expérimentation et d'alimentation de la stratégie du Pays (ex : initiatives agricoles innovantes)
- ✓ L'affirmation de l'immatériel et de la gouvernance (animation, mise en réseau, partenariat...) comme contributeurs forts au développement durable du territoire

Les grands **enjeux de développement** qui sont ressortis de cette évaluation qualitative :

- ✓ Pérenniser et renforcer l'offre de services sur le territoire ?
- ✓ Poursuivre la politique environnementale (eau et sensibilisation) ?
- ✓ Intégrer de nouvelles préoccupations environnementales (qualité environnementale, énergies renouvelables...) ?
- ✓ Définir une politique économique globale et solidaire ?
- ✓ Poursuivre et promouvoir la dynamique de coopération ?
- ✓ Pérenniser l'animation et la gouvernance locale (mise en réseau, partenariat...) ?

Deux questions transversales sont ressorties et alimenteront la concertation :

- ✓ Stratégie du Pays : nécessité de recentrer les priorités de développement communes et partagées du Pays pour la prochaine période
- ✓ Organisation locale : relations entre l'échelle Pays et ses composantes, relations entre le Pays et les communautés de communes, (réciprocité, reconnaissance...), gouvernance locale.



Ces premiers résultats seront **mis en débat et amendés lors de la phase de concertation**. L'intérêt de ces résultats est de donner une **appréciation des projets soutenus au titre du Pays** (d'un point de vue stratégique et de développement durable) et de **dégager des enjeux de développement pour la prochaine programmation** : quelles sont les priorités du Pays et comment faire évoluer les projets d'un point de vue qualitatif ? Ce deuxième niveau d'analyse permet de mesurer le chemin à parcourir et les ambitions que le Pays pourra se donner pour la prochaine programmation.

Le comité de pilotage élargi a attiré l'attention de l'équipe technique sur plusieurs points :

- ✓ Le rayonnement des actions à l'échelle du Pays (couverture territoriale) et la contribution à l'identité territoriale sont des critères à intégrer plus fortement dans l'évaluation des actions.
- ✓ Les actions évaluées se situant à des niveaux différents de réalisations, il serait opportun d'intégrer un critère de réalisation (réalisé, programmé, en cours) à l'évaluation des actions.
- ✓ Si les grappes d'actions et l'évaluation ne concernent que les actions soutenues par le Pays, les grappes pourraient être illustrées et abondées par des actions de droit commun (exemple : SPANC, VAE...).

4. Modalités de concertation

Deux démarches de concertation seront mises en œuvre au cours de septembre 2006 :

- ✓ **Réunions de concertation (évaluation et prospective)**

Ces réunions de concertation s'appuieront sur des **groupes de travail mixtes** : élus du Pays du Val d'Adour, membres du Conseil de Développement, techniciens du Pays, partenaires institutionnels et des experts associés.

Quatre groupes de travail seront mis en place :

- ✓ **3 groupes** de travail sur la « **stratégie** » du Pays
 - Economie et Aménagement
 - Services et Environnement
 - Animation territoriale et Coopération
- ✓ **1 groupe** de travail sur l'« **organisation locale** » du Pays

Chaque groupe aura deux sessions de travail :

- ✓ Une session sur l'**évaluation** : présentation des résultats de l'évaluation qualitative, réactions, échanges et amendements par les groupes de travail,
- ✓ Une session sur la **prospective** : préconisations pour la prochaine programmation quant aux priorités et à la stratégie du Pays.

Face à des impératifs de temps et afin de favoriser la concertation, les **sessions des 3 groupes stratégiques seront communes**. Deux réunions seront ainsi organisées au cours desquelles chaque groupe travaillera sur sa thématique et fera une restitution collective de ses conclusions.

Une **réunion spécifique** sera organisée pour l'**organisation locale**.

Une attention particulière sera portée aux horaires de ces réunions afin de permettre la participation du plus grand nombre.



✓ **Enquête auprès de la population locale (bilan et attentes)**

Cette enquête – faisant écho à celle précédemment réalisée lors de la définition de la Charte de développement du Pays – sera organisée autour de trois points :

- rappel des attentes exprimées en 1999,
- bilan des actions du Pays sur 2000-2006 au regard de ces attentes,
- définition des nouvelles priorités pour 2007-2013.

Les résultats de cette enquête devront pouvoir être disponibles pour les sessions de prospection (fin septembre) afin d'alimenter les réflexions des groupes de travail.

Dès début septembre, un projet de questionnaire sera soumis aux élus, aux membres du conseil de développement et aux techniciens du Pays, pour amendement et validation.